



DEPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-DU-RHONE

ARRONDISSEMENT  
D'ISTRES

n°33-2024

----

**OBJET :**

Dispositif « Relais de la  
flamme » - Demande de  
subvention auprès du  
Conseil départemental des  
Bouches-du-Rhône

**VOTE :**

**34** (30 « Pour Miramas » +  
2 « Le Renouveau pour  
Miramas » + 2 « Miramas  
avec vous »)

Envoyé en préfecture le 26/03/2024

Reçu en préfecture le 26/03/2024

Publié le 29/03/2024

ID : 013-211300637-20240314-33\_2024-DE



**MAIRIE DE MIRAMAS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU**

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE  
MIRAMAS**

Séance du 14 mars 2024

L'An deux mille vingt-quatre et le quatorze mars à dix-huit heures,

Le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire.

Sous la présidence de **Monsieur Frédéric VIGOUROUX, Maire**

**Etaient présents : Mesdames et Messieurs,**

Frédéric VIGOUROUX – Anne-Marie GACHON (à partir de 18h48 avant le vote de la délibération n°27-2024) – Gérald GUILLEMONT – Jacques BAUDOUX – Paulette ARNAUD – Eric MARCHESI – Anne-Marie CHAYOT – Christian PEYRO – Géraldine BUTI – Daniel HIGLI – Monique TRINQUET – Fernande REYNAUD – Bernard GOUDILIERE – Serge CIZABUIROZ – Jean Luc SANCHE – Thierry QUERE – Martine ARFI – Christophe CAILLAULT – Margarita ACKE MELO – Hatab JELASSI – Jérémie PARDIES – Nadia ALI – Romain TONUSSI – Gérard GERON

**Etaient représentés : Mesdames et Messieurs,**

Anne-Marie GACHON (jusqu'à 18h48 après l'approbation du PV du 13/02/24) par Eric MARCHESI  
Laëtitia DEFFOBIS par Anne-Marie CHAYOT  
Fadela AOUMMEUR par Paulette ARNAUD  
Olivier JULIEN par Martine ARFI  
Maryse RODDE par Monique TRINQUET  
Christiane LEYDER par Géraldine BUTI  
Régine SONZOGNI par Jean Luc SANCHE  
Brigitte CONTE par Daniel HIGLI  
Ali BOUZELMAT par Hatab JELASSI  
Viviane ROYER par Romain TONUSSI  
Errol FERRER par Gérard GERON

**Etait absent excusé : Monsieur,  
Nicolas Franck CHALENDAR**

**Secrétaire de séance : Madame Anne-Marie CHAYOT**

Envoyé en préfecture le 26/03/2024

Reçu en préfecture le 26/03/2024

Publié le 29/03/2024

ID : 013-211300637-20240314-33\_2024-DE



**OBJET** : Dispositif « Relais de la flamme » - Demande de subvention auprès du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône

Comme le veut la tradition antique, la flamme, symbole de paix et d'unité entre les peuples, sera allumée à Olympie le 16 avril 2024.

Après un relais de 12 jours en Grèce et une traversée de la Méditerranée, la flamme arrivera officiellement en France, à Marseille, le 8 mai 2024 et annoncera le retour des Jeux après 100 ans d'attente.

Selon la tradition olympique et paralympique, Paris 2024, organise un relais de la flamme parcourant la France jusqu'à Paris : « Relais de la flamme ».

Le passage de la flamme sera un moment de partage entre toutes celles et ceux qui iront à sa rencontre et ses 10 000 porteurs, sélectionnés pour l'occasion, qui se succéderont pour porter la flamme et les valeurs qu'elle représente à travers tout le territoire français jusqu'au soir de la cérémonie d'ouverture des jeux.

L'arrivée de la flamme dans notre département sera la première étape de son périple de 68 jours à travers la France.

Miramas fait partie des villes sélectionnées dans les Bouches-du-Rhône pour cette épopée incontournable. Le passage de la flamme prévu le 12 mai 2024 dans notre commune, mettra à l'honneur notre territoire et ses traditions.

Le Conseil départemental désire soutenir les projets relatifs à l'accueil de la flamme olympique, permettant de fédérer les habitants autour d'un grand moment de fraternité.

A ce titre, la ville est éligible à une subvention du Conseil départemental à hauteur de 8 000 €.

Il est proposé au Conseil municipal :

- de solliciter auprès du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône l'octroi d'une subvention de 8 000 € à la ville de Miramas qui accueillera la flamme olympique ;
- de dire que la recette sera affectée sur le budget de la commune, chapitre et article correspondants ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la délibération et tout document y afférent.

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
LE RAPPORTEUR ENTENDU**

Envoyé en préfecture le 26/03/2024

Reçu en préfecture le 26/03/2024

Publié le 29/03/2024

ID : 013-211300637-20240314-33\_2024-DE



Après en avoir délibéré :

- **SOLLICITE** auprès du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône l'octroi d'une subvention de 8 000 euros à la ville de Miramas qui accueillera la flamme olympique.
- **DIT** que la recette sera affectée sur le budget de la commune, chapitre et article correspondants.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la délibération et tout document y afférent.

Ainsi fait et délibéré à Miramas, les jour, mois et an susdits.

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de la date de publication le : 29/03/2024

**Le Maire**  
**Conseiller métropolitain**  
**Acte signé le 15 mars 2024**  
**Frédéric VIGOUROUX**

*Conformément à l'article R421-5 du Code de Justice Administrative, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le cas échéant, la saisine pourra notamment s'effectuer par voie de dématérialisation depuis le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*